



# **Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour des aménagement simples et réversibles en attendant la concrétisation d'un projet sur les Jeunes-Rives**

(Du 16 février 2009)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Suite à l'adoption du rapport 08-022 concernant la participation au concours Europan 10 pour le site des Jeunes-Rives, les quatre groupes politiques de votre Conseil ont déposé le 3 novembre 2008 la résolution intergroupe 08-701 « pour des aménagements simples et réversibles, en attendant la concrétisation du projet final retenu ». Cette résolution, transformée sur la forme en postulat lors de la séance de votre Autorité du 2 février 2009, a été acceptée sans débat.

Ledit postulat a la teneur suivante : *« Vu la durée nécessaire à la réalisation d'un projet global et consensuel sur les Jeunes-Rives – de la mise en œuvre du concours Europan à l'inauguration du projet final retenu par les Autorités de la Ville – le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens de réaliser, dans les meilleurs délais, divers aménagements simples et réversibles tels que l'entretien de la plage, toilettes, place de jeux pour enfants, aménagement paysager de la partie parking laissée à l'abandon ».*

Tenant compte des éléments cités dans le postulat (entretien de la plage, toilettes, places de jeux pour enfants, aménagement paysager de

la partie parking laissée à l'abandon), nous nous sommes attachés à répondre à vos préoccupations, non sans avoir analysé la situation existante et examiné sous différents angles, économique, paysager ou social, les différentes mesures proposées dans le cadre du présent rapport.

## **1. Etat de la situation**

### **1.1. Aménagement**

Le site des Jeunes-Rives a été remis en état suite à Expo.02, la piazza réalisée en revêtement stabilisé rouge, quelques tables et bancs, les jeux de la place du Douze-Septembre ainsi que les deux visionneuses, constituant les derniers éléments perpétuant Expo.02.

Dès 2003, le parking a été partiellement remis en fonction (300 places) sans réfection des surfaces, en considérant la situation comme provisoire dans l'attente d'un projet d'ensemble.

Un compte d'attente a été débloqué le 14 avril 2004. Il a permis la réfection d'espaces verts, de chemins pour piétons et de canalisations, ainsi que la pose de mobilier urbain et de jeux complémentaires, pour un montant effectif de 109'852,10 francs. La remise en place de l'oeuvre du sculpteur Jean-Claude Reussner devant l'Université et les compléments d'installation d'éclairage ne faisaient pas partie de cette campagne de travaux dits urgents.

L'ensemble du site est accessible et utilisable par la population dans des conditions de confort et de sécurité acceptables, du moins si l'on tient compte des travaux de mise en lumière qui seront bientôt effectués, conformément aux décisions prises en novembre 2008. Il est en revanche indéniable que l'apparence de certains lieux laissés « en attente » n'est pas à la hauteur des qualités paysagères et d'usage du reste du site.



Jeunes-Rives : promenade et plage (situation existante)

## 1.2 Utilisation actuelle

Les Jeunes-Rives jouent le rôle de « parc urbain », tel que défini dans les objectifs du plan directeur sectoriel « le lac et ses rives », et non celui d'un « parc de quartier ». C'est dire qu'elles sont un lieu d'exception dont le rayon d'intérêt devrait s'étendre à toute la ville, voire à l'agglomération et au-delà.

Hormis les activités traditionnelles telles que promenade, baignade et pique-nique, elles sont sollicitées pour de nombreuses manifestations tout au long de l'année, qui prennent place, selon les besoins, sur l'ensemble du site, sur la partie engazonnée au sud de la Faculté des Lettres, sur la piazza en revêtement stabilisé rouge ou sur le parking désaffecté. Ces trois types d'espace sont actuellement très utilisés. Un aménagement temporaire ne permet pas de justifier une remise en question des usages actuels, il devrait au contraire les préserver au mieux.

La principale activité organisée sur l'ensemble du site est Festi'neuch. Sur la piazza prennent place également les répétitions du Showband des Armourins, divers concerts, le tournoi international de Tchoukball et certains cirques. Le parking désaffecté est principalement utilisé pour les roulottes de cirque ou de forains, comme parking de délestage ou comme parking de car. Sur l'espace vert sont organisés des rencontres sportives, des concours canins ou encore la projection de films en plein

air. Relevons aussi la présence de manifestations d'envergure, telle que celle réalisée pour l'Eurofoot 2008.

Plus remarquable encore, les habitants de Neuchâtel investissent spontanément ces surfaces libres pendant la belle saison, pour des activités sportives ou récréatives telles que : fêtes d'étudiants, football, cricket, boomerang, tournois de pétanque, etc...

La « non spécialisation » de ces espaces semble donc constituer un attrait particulier pour la population ; cette qualité nous semble également digne d'être conservée dans le cadre des aménagements temporaires.

## **2. Aménagements proposés**

### **2.1. Secteur d'intervention**

Le périmètre étudié pour ces aménagements est compris entre la Place du Douze-Septembre et la patinoire, et entre le quai Leopold-Robert et le lac. Ce périmètre correspond, hormis le port, à celui du concours Europan 10.

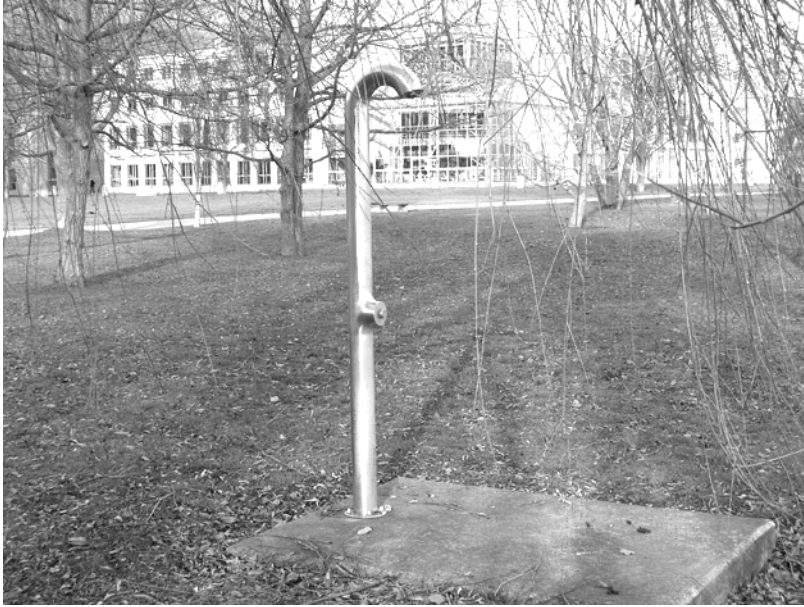
Nous avons repris les thèmes mentionnés dans le postulat, à savoir : entretien de la plage, toilettes, place de jeux pour enfants, aménagement paysager de la partie parking laissée à l'abandon, et les avons développés dans les chapitres suivants.

### **2.2 Entretien de la plage**

Après Expo.02, les plages ont été remises en état avec les mêmes surfaces et le même nombre de douches qu'avant la manifestation. Précisons que les bases des murets soutenant les rives avaient été réfectionnées dans le cadre des travaux d'Expo.02. Aujourd'hui, il y a 5 douches disposées le long des plages. La plateforme flottante installée pendant l'exposition nationale au large de la plage de Serrières, n'a pas été ramenée vers les Jeunes-Rives. L'entretien des plages est assuré comme il l'était avant Expo.02.

### **Projet d'aménagement temporaire**

La plage en galets la plus à l'est du site, à hauteur de la Faculté des Lettres, est la seule qui ne dispose pas de douche à proximité (la douche la plus proche étant à 80m). Nous prévoyons l'installation d'une douche supplémentaire sur la plage même.



Modèle de douche prévu

La plage principale (anse se trouvant dans le prolongement du cheminement depuis la rue Coulon), sera recouverte de sable. Cet aménagement améliore le confort des baigneurs et offre des possibilités ludiques nouvelles pour les enfants. Il est évident que cet aménagement est éphémère, en raison des mouvements du lac, mais son coût relativement modeste permet de renouveler l'opération chaque année, du moins pendant la période transitoire.

Par ailleurs une nouvelle plate-forme flottante sera installée au large de la plage principale, pour retrouver le niveau d'équipement antérieur sans diminuer celui de la plage de Serrières.

### **2.3 Toilettes**

Avant Expo.02, il existait deux toilettes publiques, dans les bâtiments de la place du Douze-Septembre et dans un édicule situé près de l'entrée du parking. Les premières ont été conservées et signalées par des panneaux sur la promenade du bord du lac. Les secondes n'ont pas été restituées, dans la perspective d'une nouvelle implantation à définir par les futurs projets de réaménagement ; leur emplacement d'origine ne correspond plus, en effet, à la nouvelle configuration du site et à son utilisation actuelle.

#### **Projet d'aménagement temporaire**

L'installation de nouvelles toilettes est souhaitable, en particulier pour les usagers de la plage et de la piazza. Comme il ne peut s'agir que d'un aménagement réversible, l'implantation est choisie en fonction de la position des canalisations existantes, pour limiter des frais de génie civil, et en tenant compte des flux des piétons et des dégagements visuels.

Nous proposons l'achat d'un bloc de toilettes d'occasion, type conteneur entièrement équipé, dont l'usage pourra être prolongé au-delà de son installation temporaire sur les Jeunes-Rives, voire mis à disposition lors de manifestations. L'accès à ces sanitaires bénéficiera d'un éclairage par l'application du programme de mise en lumière du site des Jeunes-Rives dont vous avez accepté le crédit le 3 novembre 2008.

L'aspect de cet édicule sera amélioré grâce à un « habillage » des parois extérieures, dans l'esprit de ce qui a été réalisé pour le pavillon destiné au prêt des vélos de « Neuchâtel roule ».

## **2.4 Place de jeux pour enfants**

Deux places de jeux ont été supprimées sur les Jeunes-Rives pour Expo.02. La plus grande se trouvait au nord-ouest de la piazza actuelle. L'autre était située au sud-ouest de la place du Douze-Septembre.

Depuis la suppression de ces équipements, plusieurs actions ont été entreprises en compensation: installation de jeux complémentaires pour les grands enfants dans le Jardin anglais, renouvellement aux frais de la Ville de la place de jeux du square ouest du quartier des Beaux-Arts initialement financée par les habitants.

Quant à la place du Douze-Septembre, les jeux d'Expo.02 ont été remis en état et complétés par d'autres jeux. Cette place destinée aux petits enfants est actuellement équipée de :3 bancs, 2 totems pour grimper, 2 jeux à ressorts, 1 toboggan, 1 poutre à dos d'âne, 2 poutres simples et 6 plate-formes à ressorts

Nous rappelons encore que, de 1990 à 2001, un vaste programme de travaux a permis de créer ou de rééquiper 24 places de jeux réparties sur tout le territoire de la ville. Au cours de la dernière planification quadriennale, le renouvellement et l'entretien des places de jeux et de sport de plein air ont également été mise en œuvre. Le réseau ainsi constitué est d'une grande importance pour l'amélioration de la vie dans les quartiers et est un facteur positif d'intégration sociale. Nous estimons que l'équipement des Jeunes-Rives est complémentaire à ce réseau mais ne nécessite pas obligatoirement la création d'une nouvelle place de jeux au sens où on l'entend habituellement.



Toboggan



Poutre à dos d'âne

### **Projet d'aménagement temporaire**

Nous proposons de nouveaux jeux qui ne nécessitent pas de mise en œuvre complexe, ni la réalisation de surfaces de protection particulière (risques de chute) car ces coûts peuvent doubler le prix initial de l'installation et cet investissement est perdu lors du déplacement des jeux. La place de jeux du Douze-Septembre étant équipée pour les petits enfants, les jeux proposés sont destinés aux plus grands (plus de 10 ans). Pour s'adapter au caractère de « parc urbain » des Jeunes-Rives, et pour éviter l'aménagement d'une place de jeux traditionnelle à la mise en œuvre trop coûteuse, le choix se porterait sur des jeux originaux qui surprendront les promeneurs, tels que ceux donnés en exemple ci-après.



Exemples de jeux envisagés



Les jeux seront répartis dans les surfaces vertes qui sont les moins aménagées actuellement, tout en prenant soin de préserver des espaces libres.

## 2.5 Aménagements paysagers

Sont concernés non seulement la surface en enrobé de la partie désaffectée du parking, mais aussi les talus qui longent une partie du côté sud des murs de l'ancien quai.

Ces surfaces non entretenues sont souvent utilisées pour le dépôt de

matériel encombrant. Leur aspect d'espaces résiduels entraîne un manque de respect de la part des passants, se traduisant par le nombre de déchets qui jonchent le sol.

### **2.5.1 Parking désaffecté**

Cette surface est actuellement très utilisée pour des manifestations temporaires. La surface est principalement composée de revêtements bitumineux de diverses époques ainsi que de rapiècements en chaille. Son aspect général est hétéroclite et relativement délabré.

#### **Projet d'aménagement temporaire**

Le projet prévoit de redéfinir la limite entre la surface verte au sud, et la surface carrossable polyvalente. La surface verte sera plus généreuse que dans la situation existante et la surface carrossable sera refaite en chaille pour permettre une utilisation multifonctionnelle tout en ayant un aspect plus naturel en rapport avec les rives. Les talus le long du quai seront végétalisés de manière extensive.

Un des cheminements en chaille d'Expo.02 devra être prolongé à travers les surfaces vertes pour s'adapter à cette nouvelle configuration.

### **2.5.2 Mobilier urbain**

Le mobilier actuel est composé principalement de bancs et de tables de pique-nique issus d'Expo.02, qui forment une unité de design qu'il convient de préserver. Les corbeilles sont disparates avec 5 types différents. Aucun modèle ne peut être associé à la ligne des bancs et des tables Expo.02. Il y a aussi deux visionneuses bien entretenues qui sont des rappels d'Expo.02, ainsi que les douches déjà mentionnées au chapitre 2.2.

L'inventaire du mobilier actuel des Jeunes-Rives est le suivant : 39 bancs de type Expo.02, 10 tables de pique-nique avec bancs type Expo.02, 28 corbeilles dont 3 groupes de tri (différents modèles), 5 douches, 2 visionneuses.

La zone verte au sud de la promenade, face à la piazza, ainsi que celle située au sud du parking désaffecté, sont peu équipées en mobilier et n'ont pas de table de pique-nique. L'aspect plus naturel de ces espaces incite à un aménagement différent des autres espaces verts.



Table et banc modèle Expo.02

### **Projet d'aménagement temporaire**

D'une manière générale, le principe consiste à ne pas trop « spécialiser » le mobilier urbain, dans la mesure où tout élément à utilisation spécifique aura tendance à provoquer l'exclusion d'autres usages du lieu. Par ailleurs, l'inventaire donné plus haut démontre que le site est déjà fortement équipé et qu'une multiplication des éléments se ferait au détriment de la qualité paysagère, mais aussi des possibilités d'utilisation des espaces. Enfin, la question de la réutilisation du mobilier après la période transitoire a constamment guidé notre choix.

#### Plate-forme multi fonctions

Pour les deux espaces verts plus nature à équiper, le projet prévoit l'implantation de 6 plate-formes basses, carrées ou rectangulaires, en bois et de taille variable, qui peuvent être utilisées pour s'asseoir, s'allonger, pique-niquer ou encore comme objet ludique pour les enfants. Des plate-formes similaires sont implantées à Serrières, sur la plage et à l'ouest du port. Ce mobilier pourra donc être replacé sur d'autres sites, au bord du lac, lors du démontage des aménagements temporaires.



Exemple de plateforme multifonction



Exemple de « chaises longues »

### Chaises longues







Nous proposons l'installation de 4 « chaises longues » fixes, selon modèle déjà testé sur le perré du quai Ostervald. Pour rester dans l'esprit du mobilier existant, les modèles retenus auront une finition avec revêtement en lames de bois.

### Sculpture

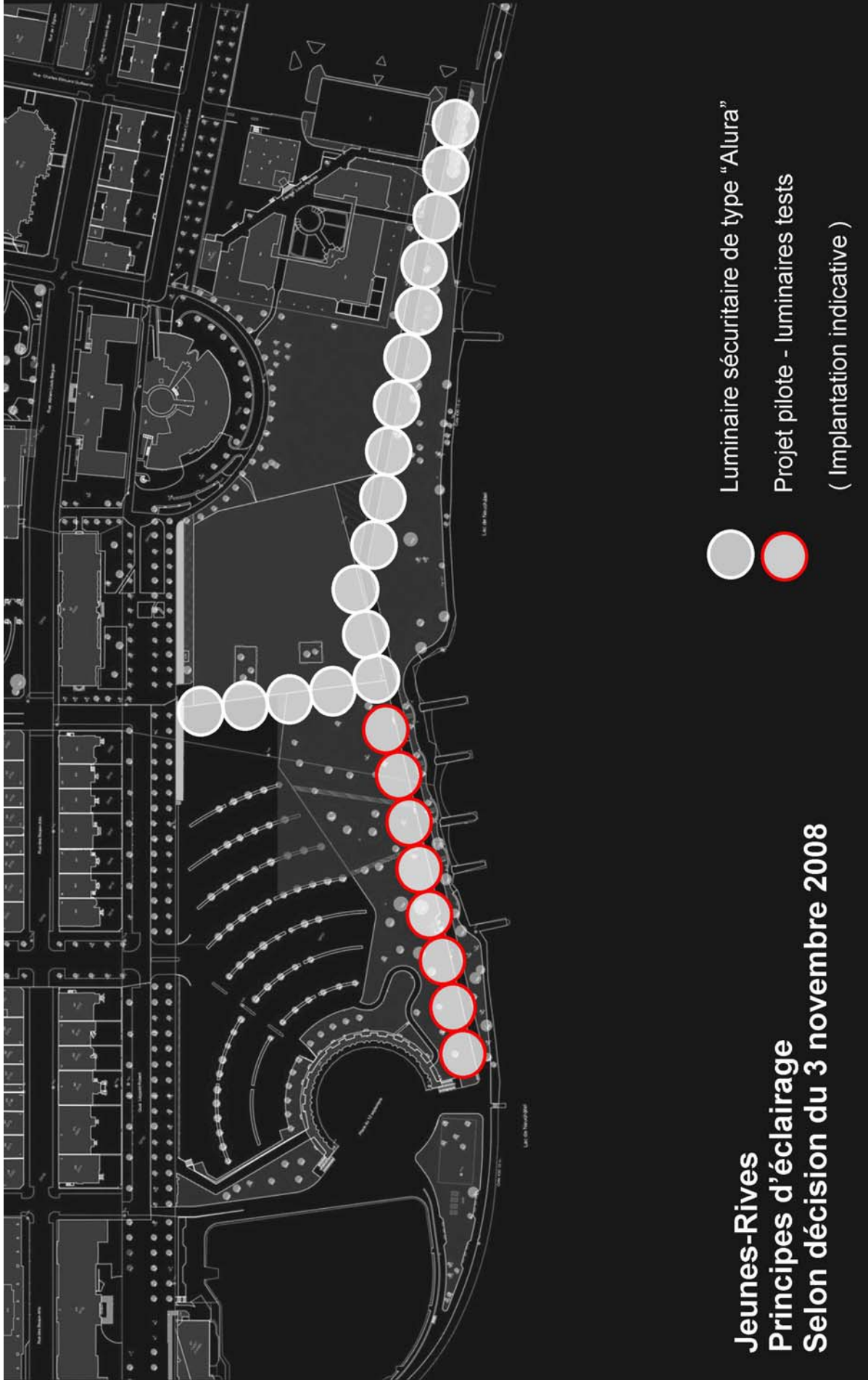
Depuis son déplacement occasionné par Expo.02, la sculpture de Jean-Claude Reussner, « Toutes voiles dehors », est restée « abandonnée » entre la Faculté des Lettres et l'École supérieure de Commerce. Elle porte encore les restes de traverses de sécurité, soudées pour son déplacement, et est couverte de graffitis.

Afin qu'elle retrouve un environnement plus approprié ainsi que toutes ses qualités plastiques, il est prévu, d'entente avec l'artiste, de la remettre en état et de la placer au sud de la promenade, dans une surface verte située pratiquement à son emplacement initial. Cette œuvre bénéficiera ainsi du dégagement visuel nécessaire à son caractère monumental et d'une relation au paysage lacustre correspondant à la démarche conceptuelle.



-  Nouvelle surface en chaille
-  Nouvelle surface engazonnée
-  Talus végétalisé
-  Espace pour nouveau mobilier
-  ▲ / ■ / □ douche / WC / plateforme flottante
-  ● Nouvel emplacement sculpture

**Jeunes-Rives**  
**Principes d'aménagements provisoires**



### 3. Aspects financiers

#### 3.1. Devis estimatif

L'évaluation des coûts se résume comme suit :

Devis	Frs.
Amélioration de la plage	21'000.-
WC provisoire	39'000.-
Jeux	36'000.-
Aménagement de surfaces	235'300.-
Mobilier complémentaire	62'000.-
Installation de chantier	20'000.-
Divers et imprévus	20'000.-
<b>Total HT</b>	<b>433'300.-</b>
TVA	32'931.-
<b>Total TTC</b>	<b>466'231.-</b>

Compte d'attente TTC	109'852.-
----------------------	-----------

Total TTC	576'083.-
<b>Demande de crédit total</b> (arrondi)	<b>576'000.-</b>

Le montant du crédit sollicité prend en compte les travaux de réfection d'espaces verts, de chemins et de canalisations, ainsi que de pose de mobilier urbain et de jeux, déjà effectués en 2004, et faisant l'objet d'un compte d'attente suite au crédit débloqué par notre Conseil le 14 avril 2004.

Au surplus, nous rappelons que vous nous avez autorisés, en date du 3 novembre 2008, à commander à Viteos SA les travaux pour la mise en lumière du secteur des Jeunes-Rives, pour un montant de 324'450 francs HT.

L'entretien des nouveaux aménagements est intégré à la mission générale des services sur le domaine public ou dans les bâtiments. Ils correspondent aux coûts annuels suivants :

- Toilettes : environ 5'000 francs (compte tenu d'une utilisation saisonnière, l'édicule sera fermé pendant l'hiver pour éviter de devoir le chauffer).
- Espaces paysagers (7500 m<sup>2</sup>) : environ 54'000 francs.
- Jeux/mobilier : environ 5'000 francs.

### **3.2. Financement**

Le montant de 576'000 francs, correspondant au crédit sollicité n'est pas inscrit au budget des investissements 2009. Notre Conseil avait en effet jugé que de tels aménagements ne constituaient pas une priorité en matière d'investissements 2009, au regard en particulier de la situation financière déjà délicate de la Ville, notamment compte tenu de la très faible ampleur de sa fortune nette.

En conséquence, la Commission financière sera consultée.

Les frais financiers, dont un amortissement de 10 % et un taux d'intérêt de 3,5671 %, sont imputés à la Section de l'urbanisme. Ils représentent un montant moyen de 67'873 francs par an durant 10 ans. Le taux d'amortissement est calculé selon les directives du Service des communes.

### **4. Consultation**

Le présent rapport sera présenté à la Commission des ports et rives.

Le projet définitif mis au point au niveau des détails sera présenté à la Commission d'urbanisme.

### **5. Calendrier**

Le calendrier de la réalisation des travaux prend en compte :

- Le délai référendaire suite à la décision de votre Autorité ;
- Le développement des projets en collaboration avec les services et partenaires concernés ;
- Les délais liés aux marchés publics ;
- Les délais de commande des éléments de mobilier;
- La période adéquate d'intervention, en fonction des conditions météorologiques et de l'utilisation des sites.

Il est prévu de concentrer les travaux sur une période de 3 mois, de mi-avril à mi-juillet, en faisant en sorte que les interventions les plus lourdes

(génie civil) soient terminées au début du mois de juin. Il est néanmoins possible que, en raison des délais de commande, certains aménagements ne soient réalisés qu'ultérieurement dans le courant de l'été, pour autant qu'ils ne provoquent pas de désagréments aux utilisateurs des Jeunes-Rives.

Ces travaux devront en outre être coordonnés avec Viteos SA s'agissant de l'éclairage des rives, dont l'installation devrait débuter en avril 2009.

## **6. Classement du postulat 09-502**

Les aménagements proposés répondent aux attentes formulées par le postulat. Ainsi, nous vous en proposons le classement.

## **7. Conclusion**

Les aménagements proposés permettent de répondre aux besoins reconnus d'attractivité et d'amélioration des qualités paysagères et d'usage du site des Jeunes-Rives.

Ils s'inscrivent dans un cadre qui veille à ne pas remettre en cause les activités existantes et à ne pas préteriter les futurs projets sur ce site. Ces principes nous ont conduits à des interventions mesurées, où les questions de réversibilité des aménagements et de réutilisation du matériel employé ont été constamment présentes dans nos choix.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport, d'accepter le projet d'arrêté ci-après et de classer le postulat 09-502 accepté tacitement par votre Autorité le 2 février 2009.

Neuchâtel, le 16 février 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol

Projet

**Arrêté**  
**concernant une demande de crédit pour des aménagements**  
**simples et réversibles sur les Jeunes-Rives**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.** – Un crédit de 576'000 francs est accordé au Conseil communal pour des aménagements simples et réversibles sur les Jeunes-Rives.

**Art. 2.** – Ce crédit sera amorti au taux de 10 % ; la charge financière sera imputée à la Section de l'urbanisme.

**Art. 3.** – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.